COMMUNE DE VAL-ET-CHÂTILLON

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE CANTON DE BACCARAT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2019

- GERARD Marie-Thérèse

- HALBEHER Martine

- TALLOTTE Josiane

L'an deux mille dix-neuf le cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de Val-et-Châtillon était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents : - AUBERTIN Marc

- BENA Olivier

DUQUENET ColetteEHRLE Josiane

Absents: - DUPRE Steven

- DUPRE Jean-Pierre

Pouvoirs : - CHAPUIS Romain à BENA Olivier

RIEHL Laurence à AUBERTIN MarcDUQUENET Colette à CULMET Thierry

- FRAPPART Lionel à GERARD Marie-Thérèse

Secrétaire : - BENA Olivier

Conseillers en exercice :	13
Présents :	7
Pouvoirs :	4
Ouverture :	20h00
Clôture :	23h05
Convocation:	1/05/19

1) TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'augmenter le taux des taxes directes locales de 2 %.

		Taux de référence 2019		Taux votés 2019	
Taxes	Bases prévisionnelles	Taux %	Produit	Taux %	Produit
Habitation	440 600 €	14,97	65 958,00 €	15,27	67 280,00 €
Foncier bâti	386 700 €	8,92	34 494,00 €	9,10	35 190,00 €
Foncier non bâti	53 600 €	35,61	19 087,00 €	36,32	19 468,00 €
Cotisation foncière des entreprises	9 600 €	18,14	1 741,00 €	18,50	1 776,00 €

Il est rappelé que les taux n'avaient pas été augmentés l'an dernier.

2) AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

Restes à réaliser du budget eau/assainissement de l'exercice 2018 sur 2019 :

Description	Chapitre	article	Crédits ouverts budget 2018	Réalisations 2018	Restes à réaliser sur le budget 2019
ETUDES ASSAINISSEMENT	D 20	203	273 052,39 €	47 175,20 €	225 877,19 €
Construction Travaux assainissement	D 23	2315 238	2 952 959,41 €	1 239 055,63 € 93 271,86 €	
Subventions assainissement	R 13	131	1 802 965,90 €	237 333,01 €	1 565 632,89 €
Emprunt	R 16	1641	1 090 000,00 €	763 000,00 €	327 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants de l'exercice 2018 sur budget primitif 2019 eau et assainissement:

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'	EXERCICE	
<u>a.</u> Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-7 216.99 €	
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €	
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	37 792.95 €	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	30 575.96 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	101 731.26 €	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	46 123.78 €	
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €	
AFFECTATION (2) = d.	30 575.96 €	
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00€	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00€	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :		
DEFICIT REPORTE D 002 (3)		

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants de l'exercice 2018 sur budget primitif 2019 principal :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		57 328.24 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		4 994.08€
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		62 322.32 €
D Solde d'exécution d'investissement		-35 471.51 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00€
Besoin de financement F	=D+E	-35 471.51 €
AFFECTATION = C	=G+H	62 322.32 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		35 471.51 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		26 850.81 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00€

3) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 principal suivant :

	FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	491 907,41	465 056,60		
	+	+	+		
R E P O	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 26 850,81		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	491 907,41	491 907,41		
	INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	113 882,26	149 353,77		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 35 471,51	(si solde positif)		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	149 353,77	149 353,77		
		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	641 261,18	641 261,18		

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 annexe du service eau et assainissement suivant :

		EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	93 103,62	98 731,80		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 30 575,96		
	= = = =				
Γ	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	93 103,62	129 307,76		
_	INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	988 118,90	863 658,55		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 846 509,11	1 892 632,89		
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 101 731,26		
	=	=	=		
Γ	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 834 628,01	2 858 022,70		
_	TOTAL				
Г	TOTAL DU BUDGET (3)	2 927 731,63	2 987 330,46		

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après délibération, attribue les subventions suivantes :

Associations	Montant	Vote et remarques	
ADMR	150 €	A l'unanimité	
Club Vosgien de la Vezouze	500€	A l'unanimité	
Conjoints survivants	100 €	A l'unanimité	
JS VAL	600€	A l'unanimité	
Restos du Coeur-Relais 54	150 €	A l'unanimité	
Souvenir Français de Cirey	100 €	A l'unanimité	
Trèfle	200 €	A l'unanimité	
Club Canin du Val	200 €	10 voix pour et abstention de Marc Aubertin, président de l'association.	
Les Amis de d'Alfred Renaudin.	500 €	10 voix pour et abstention d'Olivier Béna, président de l'association. Pour financer la publication d'un ouvrage sur Alfred Renaudin. L'association n'avait pas sollicité de subvention en 2017 et 2018.	
M2C Ecole de musique	Prêt gracieux de la salle des fêtes pour le concert du 4 mai 2019.		
AMC	150 €	A l'unanimité. L'association n'avait pas sollicité de subvention depuis 2012	
Maison pour Tous		En attente de l'assemblée générale.	

5) POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de travail à durée déterminée établi avec monsieur Poitier pour faire face à une vacance d'emploi arrive à terme le 10 juin 2019. Il convient de recruter pour le poste d'agent technique laissé vacant depuis le départ en retraite de monsieur Burgun.

Le principe d'égal accès à la fonction publique s'oppose à ce qu'un poste soit réservé, que ce soit pour une personne interne ou externe à la collectivité. En application de ce principe, et sauf exceptions prévues par la loi, toutes les vacances d'emploi doivent faire l'objet d'une publicité. Il n'est donc pas possible de recruter d'office monsieur Poitier.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- charge madame le maire de procéder au recrutement d'un agent technique pour le 11 juin 2019 ;
- maintient le poste d'adjoint technique à temps plein mais sans RTT;
- demande l'avis du comité technique afin de moduler le temps de travail ainsi : 39h d'avril à septembre et 31h d'octobre à mars ;
- précise que la fiche de poste sera modifiée afin d'y ajouter les nouvelles activités relatives à l'assainissement collectif;
- autorise madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6) LOCATION DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE

Madame le maire rappelle la délibération du 13 avril 2018 décidant de louant à monsieur KEKE l'ancien bureau de poste moyennant un loyer mensuel de 50 € pour une occupation de 3 demi-journées par semaine. Le locataire a demandé la fin de ce bail en raison d'une trop faible utilisation du local. Madame le maire propose au conseil de louer la bureau pour 10 euros par demi-journée, solution qui conviendrait à M. KEKE

Le conseil municipal,

- résilie le bail actuel à compter de 1^{er} avril 2019
- décide de louer à monsieur KEKE l'ancien bureau de poste pour la somme de 10 euros par demijournée.
- une facture sera établie par trimestre ;
- autorise le maire à établir et signer une convention.

7) ACQUISITION DE LA PARCELLE B415

Par délibération en date du 21 septembre 2018, le conseil a approuvé la proposition de convention d'honoraires de 500 € HT pour la réalisation des recherches concernant les co-indivisaires dans le cadre de l'ouverture du dossier de vente de la parcelle cadastrée section B numéro 415.

Après vérification de la dernière mise à jour de la matrice cadastrale, suite à la succession, il s'avère que cette parcelle est désormais au nom d'un seul propriétaire, monsieur Alain KRAFT, rendant inutile cette convention. Monsieur KRAFT est d'accord pour vendre cette parcelle au prix de 20 € l'are.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide d'acquérir la parcelle 415 de la section B moyennant le prix de 152 € (soit 20 € l'are) ;
- missionne Maître Huguenin pour établir l'acte notarié;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

8) CONVENTION « NUIT DE PÊCHE »

L'AAPPMA "Le Roseau de la Haute Vezouze" souhaite organiser une nuit de pêche à l'étang de Val-et-Châtillon durant le mois de mai. Cela concernerait environ 5 ou 6 participants.

Le conseil municipal,

- autorise l'association "Le Roseau de la Haute Vezouze" à organiser une nuit de pêche au plan d'eau de Val-et-Châtillon ;
- autorise le maire à signer la convention relative à cette affaire.

9) RÉNOVATION DE TERRAIN DE PÉTANQUE

Lors de sa dernière assemblée générale, association JS Val a demandé la rénovation avec agrandissement du terrain de pétanque, ainsi que la pose d'un projecteur pou l'éclairer.

Deux devis ont été obtenus pour le terrain : Prestini 3429,30 € HT et Nitting 5985,40 € HT

Considérant que le réaménagement des équipements sportifs peut être subventionnés à 30% par la DETR mais la prochaine demande ne pouvant être déposée qu'en janvier 2020, le conseil municipal décide de reporter sa décision afin de bénéficier de l'aide de l'État.

10) POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Subventions du plan triennal à l'assainissement de l'agence de l'eau

Madame le maire informe l'assemblée qu'elle a été contactée par l'Agence de l'Eau qui propose que la subvention pour les tranches conditionnelles désormais affermies se fasse en deux temps : une première partie serait décidée avant l'attribution de la DETR, puis une autre pourrait être attribuée à l'automne, sachant que la moitié de la subvention de la DETR sera retranchée de l'aide prévue par de l'Agence de l'eau.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- rappelle qu'en demandant à la commune de solliciter la DETR, l'Agence de l'Eau avait précisé par écrit : « Un cofinancement par de la DETR pourrait optimiser votre plan de financement en diminuant le reste à votre charge, tout en permettant de diminuer légèrement l'intensité de la subvention de l'agence de l'eau, dans la mesure où le plafond des aides publiques serait sinon dépassé ». (le plafond des aides étant de 80%);
- rappelle que pour solliciter la DETR, la commune a affermi les tranches conditionnelles et a notifié cette décision aux entreprises qui ont programmé les travaux à compter de fin août 2019 ;
- rappelle que pour pour être éligible à la DETR, la commune s'est engagée à ce que le lot 1 soit soumis à la réalisation d'une clause d'insertion à raison de 7 heures par tranche de 10 000 €, ce qui fait un total de 2 303 heures :
- s'oppose à ce système d'aide en deux temps incompatible avec le calendrier sachant que les travaux débuteront fin août et que la commune doit être en mesure d'établir, plusieurs semaines avant, un plan de financement précis afin de de solliciter et obtenir l'emprunt nécessaire ;
- demande à l'Agence de respecter ce qui avait été annoncé en n'allégeant sa subvention que dans la mesure où le plafond des aides de 80 % serait dépassé; la décision de la commune d'affermir toutes les tranches conditionnelles a été prise en comptant sur cela.

Madame le maire enverra un courrier à l'Agence de l'Eau pour présenter l'avis de la commune.

Autres informations:

- Le planning des travaux a été mis à jour : les travaux des « tranches conditionnelles » commenceront fin août 2019. Les travaux devraient finir en février 2020.
- La réfection des espaces verts du parc communal a été réalisée dans le cadre de la clause d'insertion par Partego pour un total de 208 heures.
- Les travaux d'assainissement à grande profondeur sont en cours dans la Grande Rue. Cela nécessite des moyens importants en matériel et en protection du personnel de l'entreprise. Cela va entraîner jusqu'à la fin du mois de mai des gênes pour la circulation. Une déviation pour les véhicules légers a été mise en place via la rue de Châtillon et la rue du Beau Soleil. Cette déviation sera enlevée dès que les travaux seront moins importants.
- La conduite de refoulement des cités de Nitra passera au dessus de la rivière pour rejoindre le Bajeu. La commune en profitera pour réaliser une passerelle qui permettra de rejoindre l'étang directement depuis le Bajeu.
- La STEP sera normalement mise en service fin avril. Les particuliers pourront alors réaliser les travaux de déconnexion des fosses dans un délai de 2 ans. Comme il a été décidé, la commune offre les tuyaux nécessaires. Mais les particuliers n'auront finalement pas à retirer le matériel chez Frans Bonhomme : la commune fera une commande globale qui sera stockée dans les locaux communaux. Un mot d'explication va être distribué.
- L'utilisation de béton auto-compactant a permis de réaliser les travaux de la rue Martinchamps en limitant les risques de fragiliser la roches.

11) INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

- Périscolaire : sa reprise par la commune de Cirey a entraîné un déficit dans le budget de la caisse des écoles. Les différentes solutions sont en train d'être évaluées. 14 écoliers fréquentent le périscolaire mais une seule élève de manière régulière.
- Convention d'accès aux arbres de Val-et-Châtillon dans le cadre de « grimpe encadrée dans les arbres » : un courrier a été adressé à monsieur Collin pour lui proposer de montrer le matériel en conseil ou de faire une démonstration en forêt avant la décision.
- Le Repas des Aînés du 16 mars s'est très bien déroulé. Une quarantaine d'aînés ont participé. L'animation a été assurée par la troupe vocale « La Portée de la joie ». Le résumé et les photos sont disponibles sur le site de la commune : https://val-et-chatillon.com/actualite/b880
- Le conseil municipal accepte de rembourser à Marie-Thérèse GERARD la somme de 132,59 euros avancée pour l'achat de nappes et serviettes (55,94 € Le Hangar) et de produits apéritifs (76,65 € Thiriet) pour le repas des Aînés. (somme équivalente aux boissons et produits apéritifs restants, ceux-ci seront utilisés aux cérémonies communales).
- Une clôture en bois sera installée le long de l'allée de l'aire de camping-cars afin de protéger la pelouse.
- Machet Production a changé de gérant : c'est désormais repris par Pierre Olivier Nitting S.T.V. Différents idées ont été évoquées mais c'est dans l'attente d'un projet clair. Les limites des parties extérieures seront redéfinies et remises dans la convention.
- La JS Val organisera une brocante le 15 août (voir ce que la MPT a prévu).
- Les Journées du Patrimoine auront lieu 21 et 22 septembre 2019. Parmi les thèmes à creuser : nettoyage des cours d'eau, vallée et château de Châtillon, trains forestiers, tempête de 1999 et reconstitution forestière.
- Le département a accordé la subvention de 7000 € au titre du Contrat Territoire Solidaire en soutien aux communes fragiles pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité.
- Une réunion sera organisée avec les riverains des cités de Cirey quand la Préfecture donnera sa réponse sur le dossier de la sécurisation du talus rocheux.
- L'hôtel à insectes construit il y a 6 ans avec les écoliers a été remis en état.

Ainsi délibéré et signé après lecture, Pour extrait conforme, Madame le Maire,

Josiane TALLOTTE